

Fond social européen : Comité de bassin d'emploi (Capital social à finalité locale)

Conseil régional : - Accompagnement avant et après création pour les porteurs de projets

- Aide à la création d'activités

- Soutien aux structures oeuvrant dans le domaine de l'économie solidaire

Conseil général : CDIAE + FDIAR

« **Dynamique solidaire** » est une démarche conduite par le Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire visant à renforcer l'économie sociale et solidaire. Présentée sous la forme d'appel à projet à l'échelle régionale, elle soutient les novateurs. Au niveau de Midi-Pyrénées, l'accent est mis sur les projets qui visent l'insertion, l'ancrage territorial, l'environnement et la culture dont le montant de subvention n'excède pas 100 000 Frc. Elle ne vise pas l'investissement, ni le fonctionnement mais le démarrage de l'activité

Répartition par catégorie

	Ressources informationnelles	Ressources financières	Utilisation production	Utilisation consommation	Total
2000 soit en %	810 000 38,12%	0	345 000 16,3 4%	970 000 45,65 %	2 125 000
2001 soit en %	160 000 17,78%	0	200 000 22,2 2%	540 000 60%	900 000

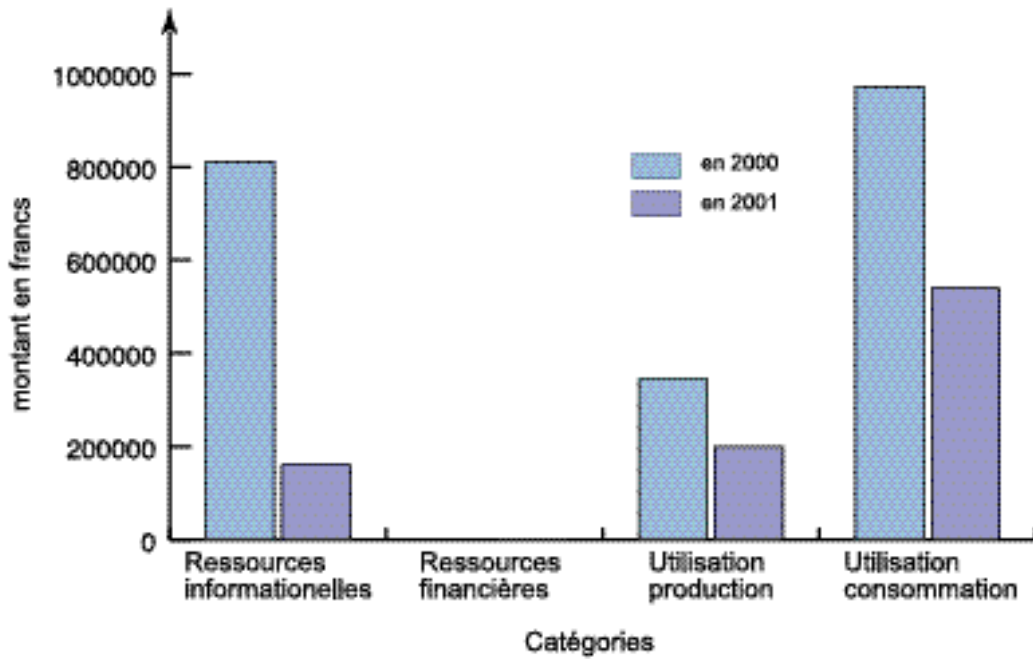
Répartition par département

	2000		2001	
	Nb d'aide	Montant	Nb d'aide	Montant
09	2	300 000	1	210 000
12	2	210 000	0	0
31	8	1 060 000	1	50 000
32	4	530 000	3	200 000
46	0	0	0	0
65	0	0	2	280 000
81	0	0	2	160 000
82	1	25 000	0	0

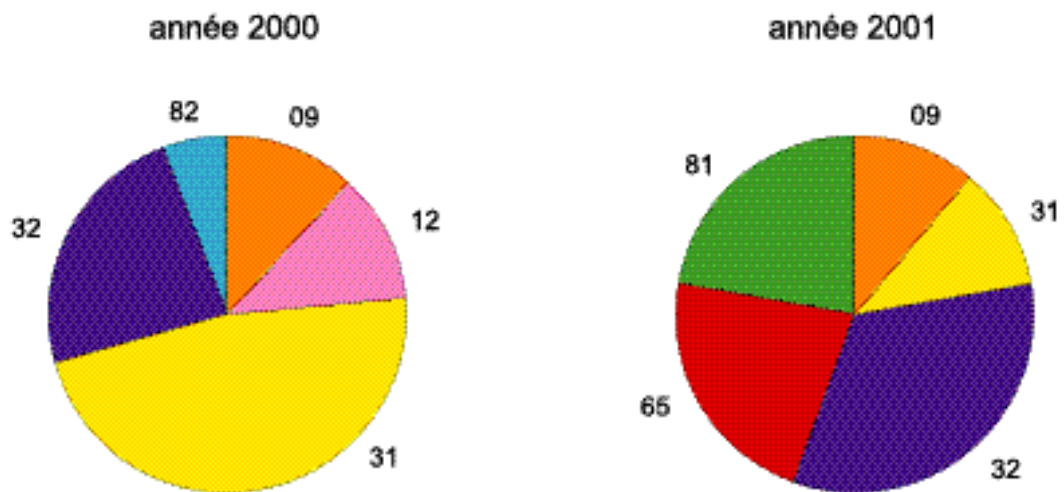
Total	17	2 125 000	9	900 000
-------	----	-----------	---	---------

Tableau 10
Dynamique solidaire

Répartition par catégories



Répartition par départements du nombre d'aides



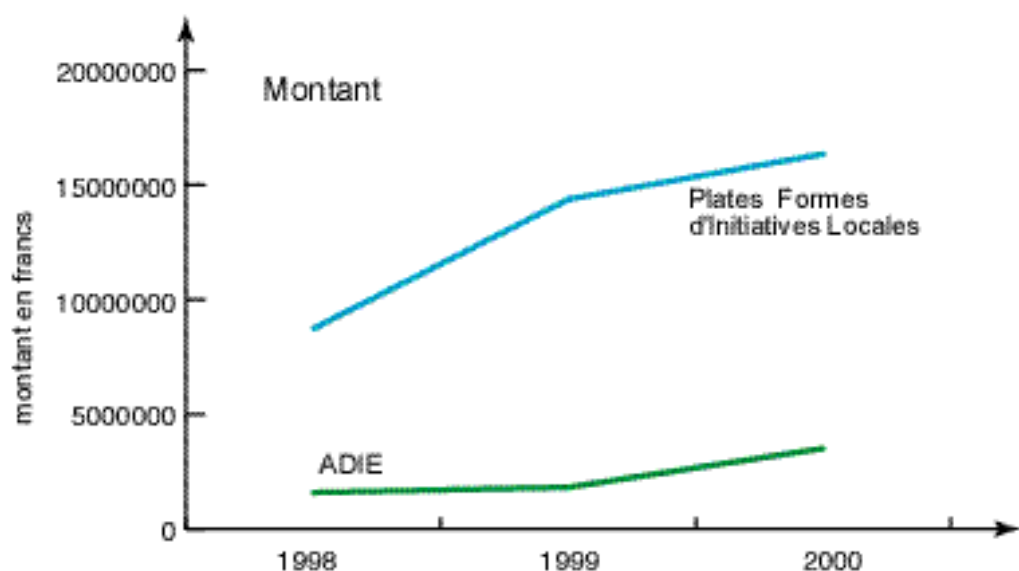
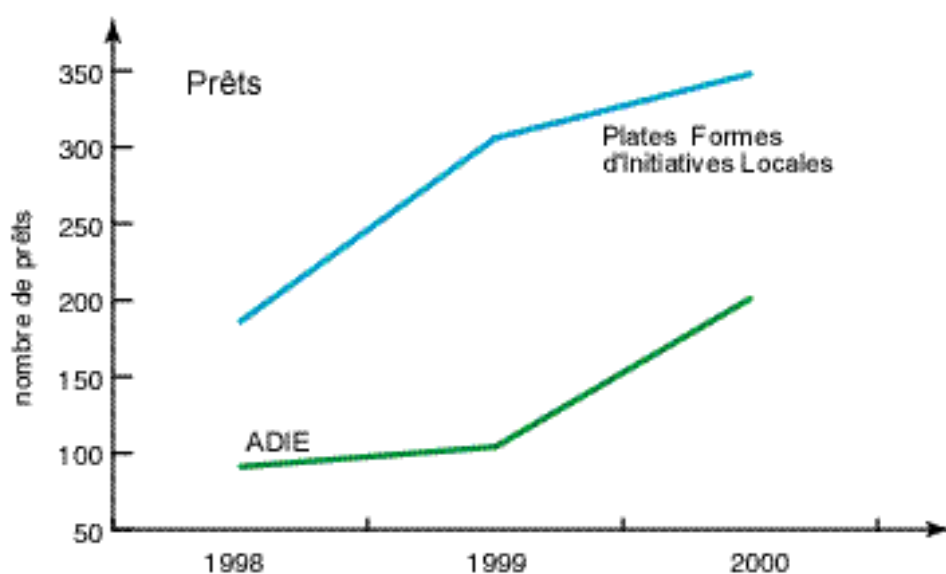
Sigle : les **CLEFE**

Dénomination : Clubs d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent.

Octroient des prêts de 10 000 à 50 000 francs à taux variable sur trois ans aux entreprises gérées par des femmes pour le besoin en fonds de roulement, la consolidation des capitaux ou la participation aux investissements.

En cours de constitution en Midi-Pyrénées.

Tableau 11
Récapitulatif des ressources financières



cerise, rapport conseil régional 2001

LES UTILISATIONS

Les utilisations des ressources financières peuvent se faire dans le champ de la production ou dans celui de la consommation, la répartition et les échanges.

Chapitre III : Utilisation dans le champ de la production

on peut déceler 7 têtes de réseau :

- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

-Les Entreprises d'Insertion (**EI**), majoritairement fédérées dans l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (**UREI**)

-Les associations Intermédiaires (**AI**), majoritairement fédérées dans le Comité organisations Régionales d'Aide aux Chômeurs (**COORACE**)

-Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (**ETTI**), qui peuvent adhérer à l'UREI ou au COORACE, mais n'ont pas de fédération propre.

- Les services de proximité agréés

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) ...

- **GEIQ** (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) et coopératives d'activités (URSCOP)

- **CNLRQ** (Comité National de Liaison des régies de quartier)

- **AGEPHIP** (Association pour la GEstion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées)

- Autres :

- **CREPI** (Club Régional des Entreprises pour l'Insertion).

◆ L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique est définie comme ayant pour « *objet de permettre à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement* ». L'insertion par l'activité économique regroupe les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI) et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Les EI sont majoritairement fédérées dans l'UREI.

Sigle : **UREI**

Dénomination : **L'Union Régionale des Entreprises d'Insertion**

74, chemin de Mange-Pommes

31520 Ramonville

Tel : 05 61 73 14 14

Fax : 05 61 73 03 95

E-mail : ureimp@wanadoo.fr

L'UREI regroupe 41(sur 43) entreprises d'insertion en Midi-Pyrénées qui embauchent des personnes en insertion pour réaliser des travaux qui leur sont confiés soit par des particuliers, soit par des collectivités, soit dans le cadre de marché de sous-traitance.

La loi du 29 juillet 1998 modifie celle de 1991 sur deux points essentiels :

- l'aide au poste d'encadrement est portée à 50 000 francs,
- l'entreprise d'insertion bénéficie de l'exonération de la totalité des cotisations patronales de sécurité sociale pour les personnes en insertion dont la limite du SMIC horaire et dans la limite du nombre de postes aidés prévus dans la convention.

les AI sont majoritairement fédérées dans le COORACE.

Sigle : **COORACE**

Dénomination : **Comité des Organisations régionales d'Aides aux Chômeurs**

Regroupe les associations intermédiaires qui emploient des personnes en insertion pour les mettre à disposition d'utilisateurs qui peuvent être des particuliers ou des personnes morales : entreprises, associations, collectivités locales.

Le COORACE regroupe les associations d'insertion. Les modifications introduites par la loi du 29 juillet 1998 indiquent que les salariés en insertion embauchés par l'AI ouvrent droit à l'exonération totale des cotisations patronales d'assurance sociale et d'allocations familiales, dans la limite de 750 heures par salarié et par an.

Les ETTI peuvent adhérer à l'UREI ou au COORACE mais n'ont pas de fédération propre.

Les entreprises de travail temporaire d'insertion sont créées par les acteurs de l'insertion ou bien par des entreprises du secteur marchand traditionnel.

Les ETTI embauchent des personnes en grande difficulté pour les mettre à disposition d'utilisateurs, assurant un encadrement à raison d'un responsable pour 12 salariés équivalent temps plein en insertion

L'aide au poste est de 120 000 francs par an. La rémunération des salariés en insertion est également exonérée, dans la limite du SMIC horaire, des cotisations patronales de sécurité sociale.

Carte 1
Les structures d'insertion par l'activité économique
de Midi-Pyrénées en 2000

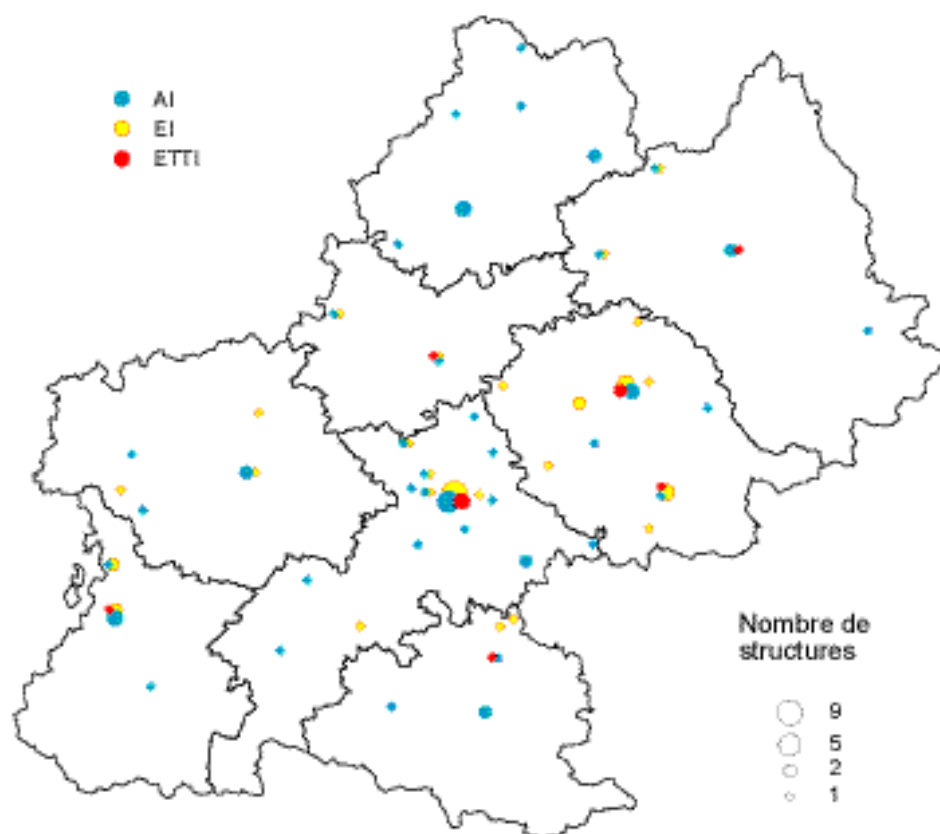
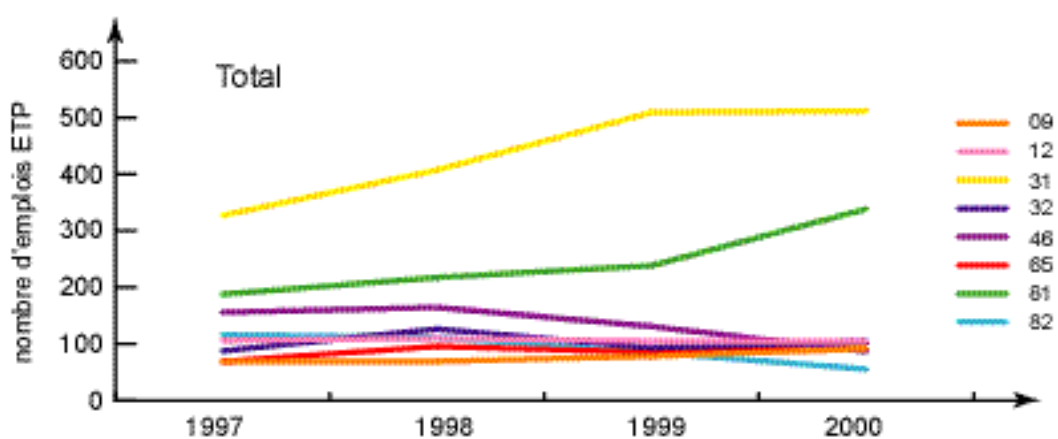
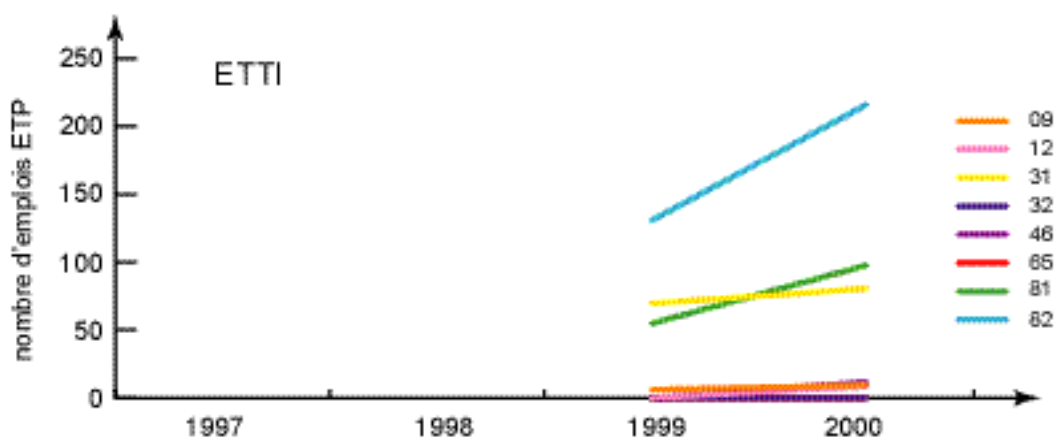
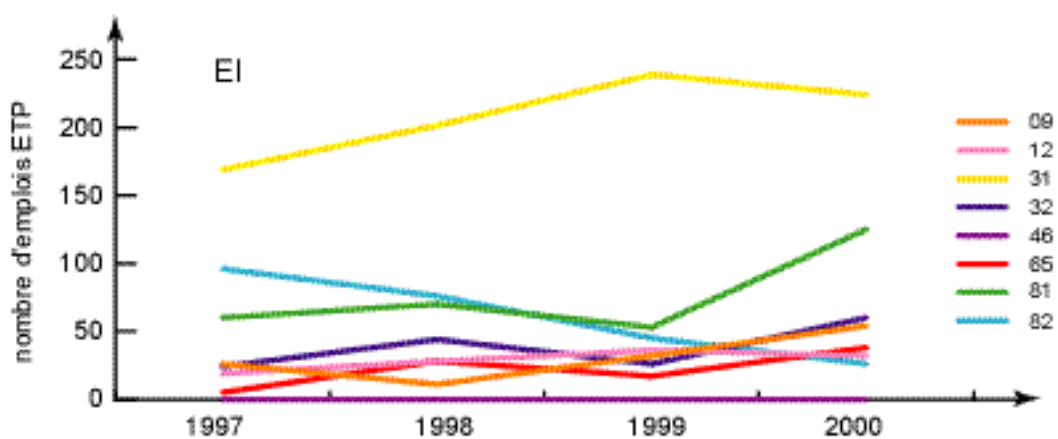
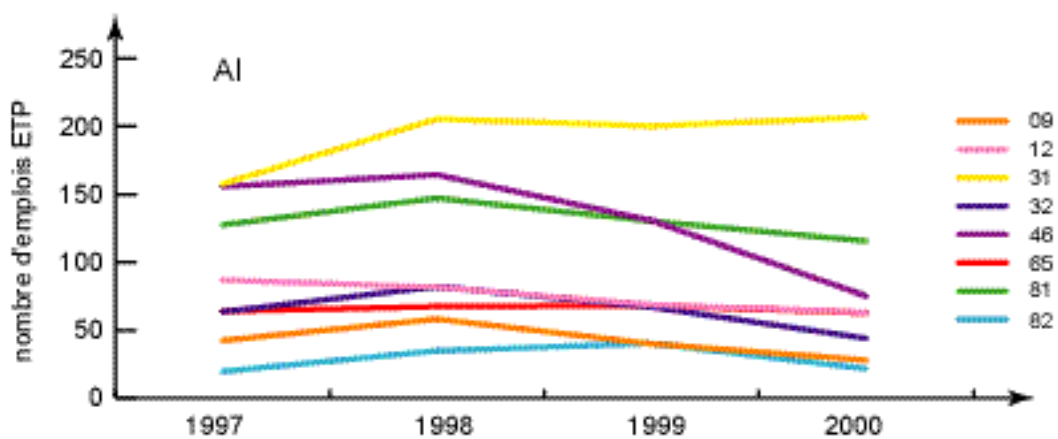


Tableau 12
Structures d'insertion par l'activité économique en Midi-Pyrénées



Cerise, rapport conseil régional 2001

◆ Les services de proximité

L'économie solidaire est insérée dans le secteur agricole, particulièrement dans le domaine Bio (BIOSCOP par exemple), ou au travers des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) dans le secteur industriel comme dans la filière bois. Mais elle est surtout présente et de façon massive dans les services.

Au sein de l'ensemble des services, il existe des services reproductibles (ou « mécanisables » grâce aux technologies de l'information) et des services relationnels. Les services relationnels contiennent des gisements d'emplois non encore exploités par le marché._

L'origine de ces services provient :

- De l'évolution démographique : augmentation de l'espérance de vie, vieillissement de la population,
- De l'évolution de l'activité féminine,
- De l'accroissement du niveau de vie, qui banalise des services de luxe,
- De l'évolution du cadre de vie.

La demande potentielle des services de proximité représente environ 500 000 emplois équivalent temps plein, d'après une étude du CREDOC réalisée en 1995 (Conseil d'analyse économique, 2000).

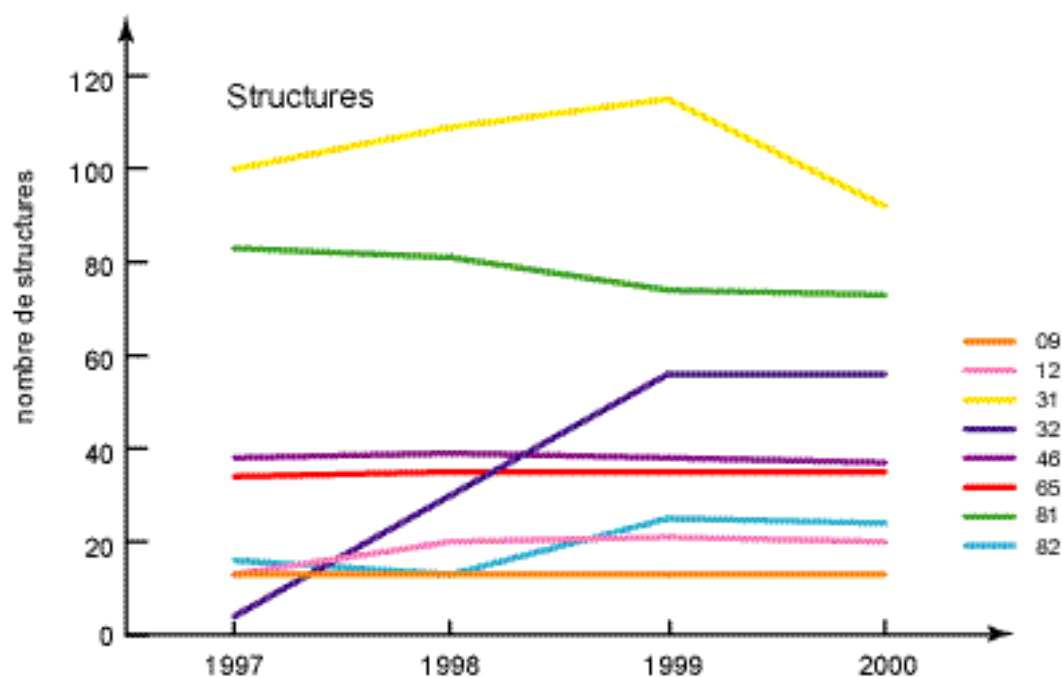
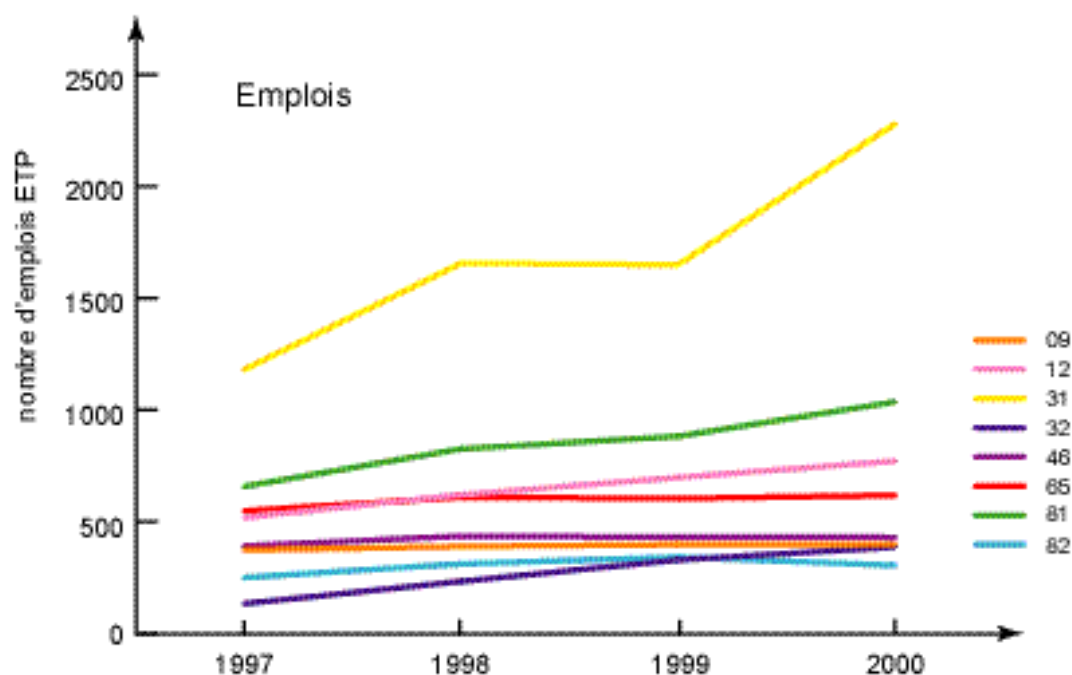
Le développement des services de proximité ne peut pas se réduire :

- d'une part à solvabiliser la demande des ménages grâce par exemple à l'utilisation du ticket-service : le titre, sur support-papier ou électronique, affiche une valeur faciale (évitant toute discrimination entre les cadres qui paieraient 80 % et les chômeurs qui ne paieraient rien, par exemple) et indépendant du service souhaité (tous les services obéissant à un label), à partir d'une tarification minimale du travail de l'entreprise de service (évitant ainsi le dumping social).
- d'autre part, à favoriser le développement d'une offre professionnalisée par la demande d'un label « qualité-service » ou l'élargissement d'une plate-forme locale de service permettant par exemple le multi-emploi.

Carte 2
Les associations et entreprises de service aux personnes
de Midi-Pyrénées en 2000



Tableau 13
Associations et entreprises de service aux personnes



Typologie des finalités des services de l'économie solidaire

Les remarques précédentes permettent d'élaborer la grille suivante, selon une première classification de la Communauté Européenne : les types de service que l'on peut rencontrer en économie solidaire sont au nombre de cinq, en partant du plus local au global :

TYPES	PROXIMITE		USAGE	
	Territoriale	Relationnelle	Individuel	Collectif

Niveau de la maisonnée	70%			
- Services ménagers (à domicile)	42%	X	X	
- Services à la personne :	58%			
-	5%	X		X
Petite enfance	70%			
-	5%			
Personnes âgées	15%			
-				
Handicapées				
-				
Chômeurs				
Niveau de quartier	15 %			
- Service ménagers (du domicile)	10 %	X	X	X
- Amélioration du logement	40 %	X		X
- Sécurité	20%	X		X
- Transports collectifs		X		X
- Espaces publics urbains	10 %	X		X
- Tourisme		X		X
- Commerce	20 %	X		
Niveau de l'espace physique	5%			
- Gestion des déchets		X		X
- Gestion de l'eau		X		X
- Protection des zones naturelles		X		X
Niveau de l'espace social	5 %			
- Valorisation du patrimoine culturel		X		X
- Protection des zones naturelles		X		X

Niveau global	2 %			
- L'aide immatérielle	X	X	X	X
- L'échange équitable	X	X		X

Attention : cette typologie a été construite à partir des réponses du questionnaire adressé aux responsable des services de proximité (1/4 de réponse)

Les GEIQ

Les **GEIQ** (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) sont des groupements d'employeurs qui développent leur activité dans un souci d'insertion et de qualification conformément à la convention qui les lie au ministère de l'emploi et de la solidarité.

Ils sont le seul dispositif d'insertion par l'activité économique qui associe financièrement des entreprises du secteur marchand dans un processus d'insertion professionnelle dont les bénéficiaires sont des publics en difficulté.

L'idée de fond de ces groupements est de dissocier la flexibilité nécessaire des entreprises du secteur privé liée aux changements introduits par l'ouverture des frontières et les modifications rapides des produits et des technologies et la stabilité du contrat de travail qui lutte contre la précarité.

GEIQ 31

Mme Scheider
MIN de Toulouse
Boite n°129
146 av des Etas-Unis
31200 Toulouse
Tel : 05 34 40 78 30
Fax : 05 34 40 78 31

J.E.F. 65

Mlle Salmanca
13bis rue Gaston Manent
65000 Tatbes
Tel : 05 62 51 06 92
Fax : 05 62 51 38 97

GEIQ BTP 46

Mr Liscia
Résidence la Fontaine –Bat C
Av du Maquis
46000 Cahors
Tel : 05 65 20 42 24
Fax : 05 65 53 18 90

GEIQ BTP 82

Mlle Flippo

14, rue Gambetta
BP 508
82005 Montauban Cedex
Tel : 05 63 91 15 70
Fax : 05 63 66 65 74

GEIQ Vert Toulousain

Mr Tester
MIN de Toulouse
Boite n° 22
146 av des Etats-Unis
31200 Toulouse
Tel : 05 61 57 82 17
Fax : 05 61 57 58 35

GEIAE BTP 09

Mlle Descat
14 av de l'Ariège
BP 1
09001 Foix Cedex
Tel : 05 34 09 36 00
Fax : 05 61 02 62 42

GEIQ 32

Mr Serra
Esparbe
32120 Monfort
Tel : 05 62 06 87 82

GEIQ Propreté Toulouse

Mlle Corbiere
29 route d'Auch
31770 Colomiers
Tel : 05 61 78 06 07
Fax : 05 61 78 04 44

Les Régies de Quartier

Sigle : **CNLQR**

Dénomination : **Comité National de liaison des Régies de Quartier**

Pas de fédération régionale, mais un correspondant régional : Mr Audra (Régie de quartier Bellefontaine).

Une Régie de Quartier est une association loi 1901, constituée par des représentants des collectivités locales, les logeurs et les habitants.

La mission pratique d'une Régie est de nettoyer, d'entretenir, d'embellir le quartier et de veiller à la qualité des relations de voisinage. Ses activités de base, a forte valeur symbolique (nettoyage des espaces collectifs, sortie des containers, maintenance, second œuvre bâtiment, remplacement de gardiens...), sont contractualisées avec les donneurs d'ordres.

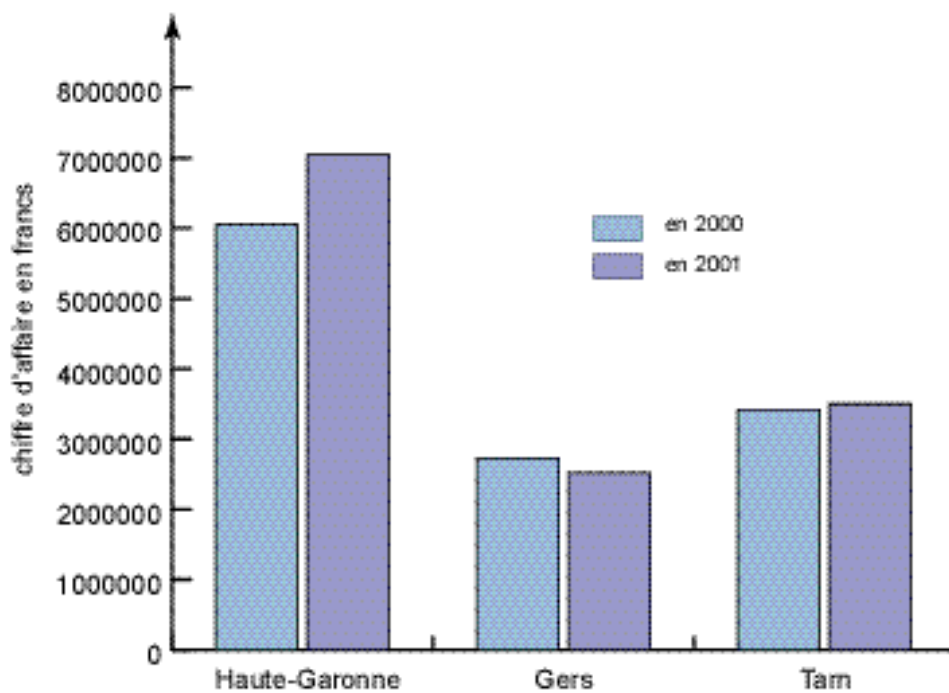
Dans la mesure où ces activités intègrent toujours une mission de médiation, on peut les qualifier de "prestations marchandes non concurrentielles".

Les salariés de l'Association sont des habitants du quartier. Le quartier est défini à partir du sentiment d'appartenance à un espace géographique et social ; il constitue le fondement de l'action d'une Régie.

Département	31	32	81	82	Région
Nombre de régies	3	1	1	2	7

	1999		2000	
	Chiffre d'affaire	Exédent d'exploitation	Chiffre d'affaire	Exédent d'exploitation
31	6 052 452	642 103	7 047 322	-44 948
32	2 731 000	111 000	2 515 782	-274 375
81	3 417 919	81 897	3 498 723	152 232
Région	11 812 380	835 000	13 061 827	-140 091

Tableau 14
Comité National de Liaison des Régies de Quartier*



*manque le Tarn-et-Garonne (2 régies)

L'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées)

L'AGEFIPH gère les Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées au titre de la loi du 10 Juillet 1987, créant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et assimilés pour tout établissement de 20 salariés et plus dans la proportion de 6% de l'effectif total.

Délégation régionale : 17, Boulevard de la Gare

BP 5827

31505 Toulouse Cedex 5

Tel : 05 62 47 88 20

Fax : 05 62 27 88 25

Site : www.agefiph.asso.fr

Public	1999	2000
Personnes insérées ou maintenues	4 313	4 709
Personnes formées	2 585	3 878
Autres bénéficiaires	621	1 279

Le CREPI (Club Régional des Entreprises pour L'Insertion)

Le CREPI est une association dont les adhérents sont des entreprises privées qui s'engagent dans l'insertion des publics en difficulté. Les entrepreneurs privés font partie du bâtiment, de la grande distribution, de l'assurance et de l'industrie. Le public concerné est en large majorité des beurs, issus des quartiers sensibles, demandeur d'emploi de longue durée, bénéficiaires ou allocataires du RMI.

Le financement provient des cotisations et rémunérations des services, de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, des collectivités territoriales, des Fonds d'Aide Sociale et de l'Europe.

Directeur Toulouse : J. Arroucau.

Tableau récapitulatif des utilisations dans le champ de la production

		98	99	00
AI	Structures	59	59	57
	ETP	841,6	745,62	616,52
EI	Structures	34	33	41
	ETP	458,4	448	559,25
ETTI	Structures	Dispositif non créé	8	13
	ETP		130,7	215,93
Services de proximité	Structures	340	377	351
	ETP	5087,73	5339,09	6230,54
Régies de quartier	Structure	7	7	7
	ETP	Non communiqué	84	87
GEIQ (ETP)		5,25	6,33	6,5
CREPI (ETP)		7,03	7,89	9,51
Total	Structures	442	486	471
	ETP	6400,01	6761,63	7725,25

Le premier constat est que le nombre de structures de l'économie solidaire varie peu alors que le nombre d'équivalent temps plein progresse de 20,7 % durant les 3 dernières années. Le nombre d'équivalents temps plein par structure est passé de 14,5 en 98 à 16,5 en 2000.

Rapporté au total de l'économie sociale et solidaire en région Midi-Pyrénées, l'économie solidaire représente 2,5 % des structures et 9,25 % de l'effectif salarié.

Le deuxième constat est que l'évolution des effectifs est fortement corrélée avec les politiques publiques, ce qui traduit la fragilité du domaine de l'économie solidaire.

Il faut enfin rappeler que ces chiffres sont des équivalents temps pleins qui sous-estiment le nombre de personnes qui traversent ces dispositifs. Pour certaines structures, c'est un rapport de 1 à 8.

Chapitre IV : Utilisations dans le champ de la consommation, la répartition et l'échange

On peut déceler 7 têtes de réseau, bien qu'il n'y ait aucune représentation régionale de ces instances.

- **Jardins familiaux et autres** (vergers)

- **ACEPP** (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels)

- **Interselidaire** (Inter-réseaux des SEL)

- **ATP** (Acteurs et Territoires en Prospective)

- **Echange équitable** (relation Nord-Sud)

- **MRERS** (réseau d'échange de savoirs)

- **Habitat Collectif** (association Haute Qualité Environnementale)

- Autres : éco-village

◆ Les jardins familiaux, le jardinage coopératif, les jardins ouvriers, les jardins de cocagne ne sont pas fédérés au niveau régional. Pourtant ils existent. Les jardins coopératifs sont en général des terrains prêtés par une municipalité à des citoyens, des exclus ou des ayant-droits.

L'idée est qu'une parcelle est attribuée à une ou plusieurs personnes en vue soit d'économiser des dépenses de consommation soit d'améliorer la qualité et la diversité des aliments. Plus globalement, il s'agit de lutter contre une tendance à l'abandon de certaines cultures (c'est le cas de la culture des arbres fruitiers, suite aux politiques productivistes) ou bien de lutter contre l'individualisme des modes de vie et la monétarisation croissante des échanges. En termes strictement économiques, ils représentent environ un demi-smic d'après les quelques enquêtes faites mais en réalité c'est davantage un genre de vie qui est recherché.

Il existe une fédération des vergers solidaires qui est actuellement présente sur deux départements et qui souhaite essaimer.

Les jardins familiaux vont faire l'objet d'une études empirique par CERISE qui complétera le présent document.

ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels)

Après information, l'ACEPP n'a jamais véritablement pris position sur son insertion dans le champ des services de proximité. Certaines structures associatives sont clairement dans le champ de la production, d'autres dans le champ de la consommation. Ici nous n'avons étudié que les structures qui relèvent de l'ACEPP.

Les crèches parentales sont nées à la fin des années 70 dans la lignée des expériences alternatives initiées par les courants autogestionnaires et libertaires issus de mai 68. Les crèches «sauvages» ou encore «parallèles» ont été constituées par des parents qui souhaitaient un mode d'accueil collectif alors qu'il était très difficile d'obtenir une place dans les crèches, en nombre très inférieur aux besoins. Au-delà de cette pénurie, les crèches collectives publiques étaient considérées par les parents comme excessivement hygiénistes et peu perméables aux apports nouveaux des recherches psychopédagogiques concernant le développement de l'enfant, notamment l'importance de la stimulation de ses compétences précoces.

Les objectifs des premiers promoteurs de cette nouvelle forme d'organisation sociale étaient les suivants :

- * Organiser un mode d'accueil collectif en petites unités (environ 16 enfants) dans lequel les parents assurent à tour de rôle une présence auprès des enfants en complément des salariés permanents.
- * Favoriser une transition souple et à la carte entre le milieu familial et l'espace collectif.
- * Mieux équilibrer le partage des rôles entre hommes et femmes au sein de la structure d'accueil et dans la famille.
- * Réfléchir de façon régulière sur l'éducation et les soins nécessaires au bon développement des jeunes enfants.
- * Animer un réseau d'entraide et de convivialité favorisant la responsabilité

collective des adultes auprès des enfants.

- * Jouer un rôle de citoyen actif en proposant des solutions fonctionnelles et satisfaisantes dans le domaine de l'accueil du jeune enfant.

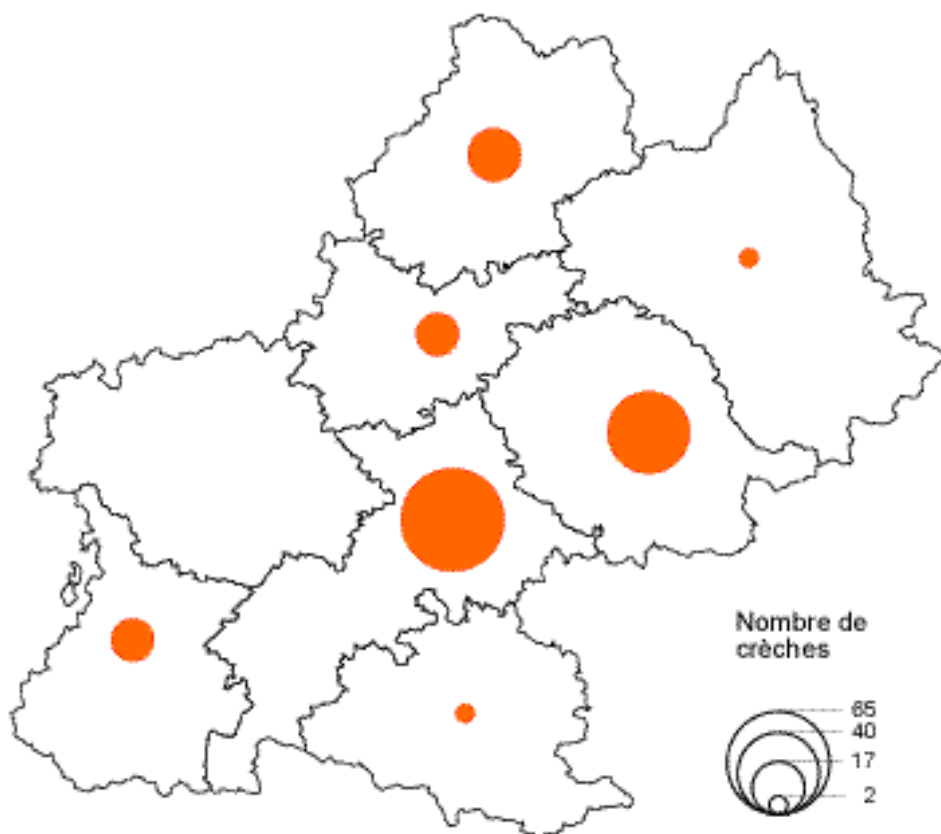
Répartition des structures de l'ACEPP par département

Département	09	12	31	32	46	65	81	82	Total
Nombre de crèches	2	2	65	0	17	11	41	11	149
Antenne départementale	0	0	1	0	0	1	1	0	3

Carte 3
Les crèches parentales de Midi-Pyrénées en 2000

Cerise, rapport conseil

régional 2001

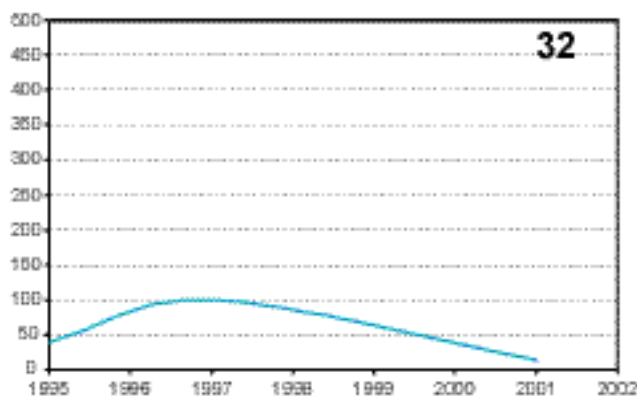
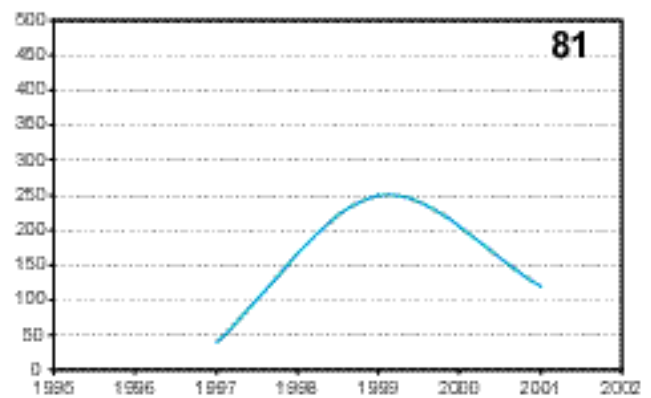
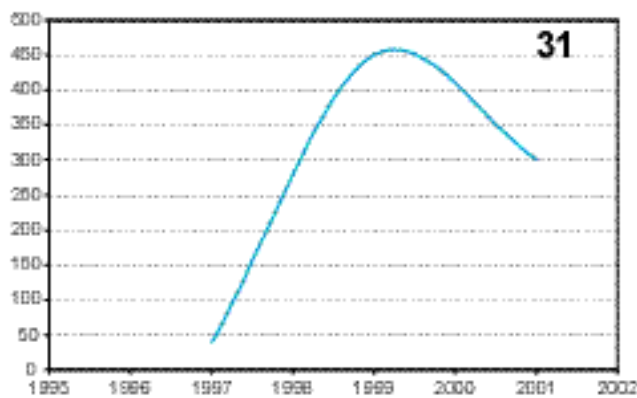
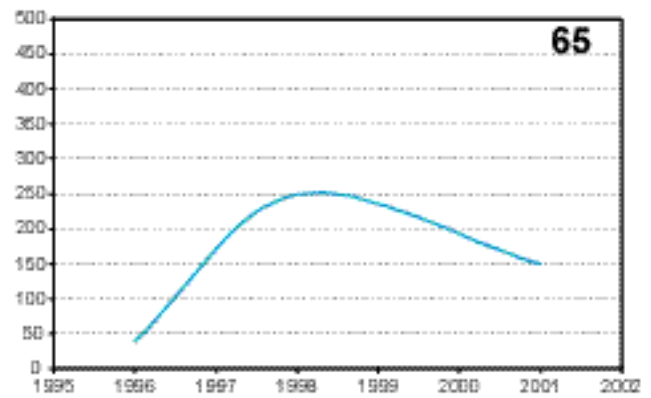
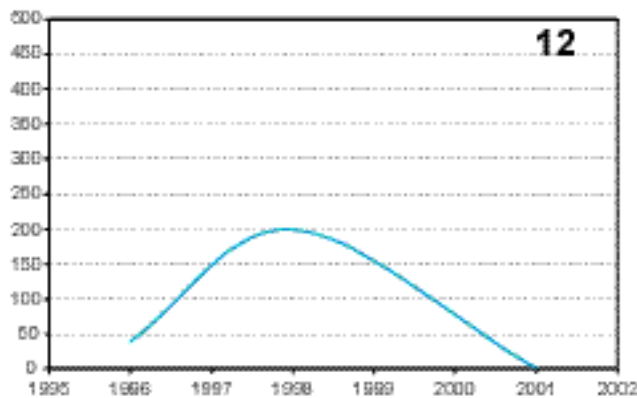
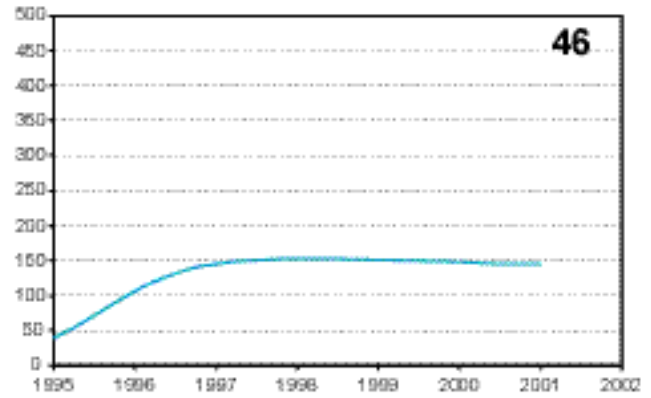
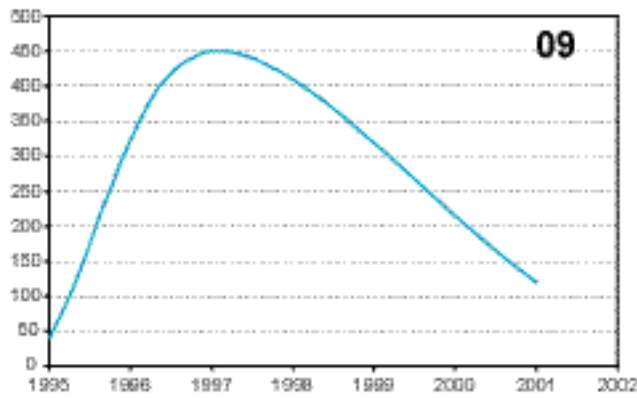


♦ Les systèmes d'échanges locaux (SEL) reposent sur le principe de la réciprocité différée. Chaque échangiste a un compte en une monnaie fictive qui retranscrit essentiellement des échanges de services. Chaque année, le compte doit être remis à zéro ce qui signifie que chaque échangiste doit avoir autant donné que reçu. Chaque service est évalué en temps de travail, identique quelque soit la complexité du travail : une heure de garde d'enfants est égale à une heure d'enseignement de langue qui est égale à une heure d'entretien de chaudière.

Le premier SEL français est né en Ariège en 1994. Depuis, les systèmes se sont développés en milieu rural comme en milieu urbain, en France comme dans les autres pays de la communauté européenne sous le nom de REL en Italie et de LETS en Angleterre d'où le système est né en 1985. Particulièrement présent dans les régions sinistrées, il participe à la densité du lien social.

Sur les 24 SEL fonctionnant en 1998 dans la région, seule la moitié continue à exister. On peut noter l'importance du SEL de Cocagne à Toulouse et le maintien du SEL d'Ariège, bien qu'ayant perdu presque la moitié de ses adhérents.

Tableau 15
Les systèmes d'échanges locaux



Les courbes représentent le profil d'évolution du nombre d'adhérents par département, pour la structure la plus importante du département

Sigle : **ATP**

Dénomination : Acteurs Territoires en Prospective

6, rue St Aubain

31000 Toulouse

Tel :05 61 99 21 68

Président : F. Plassard

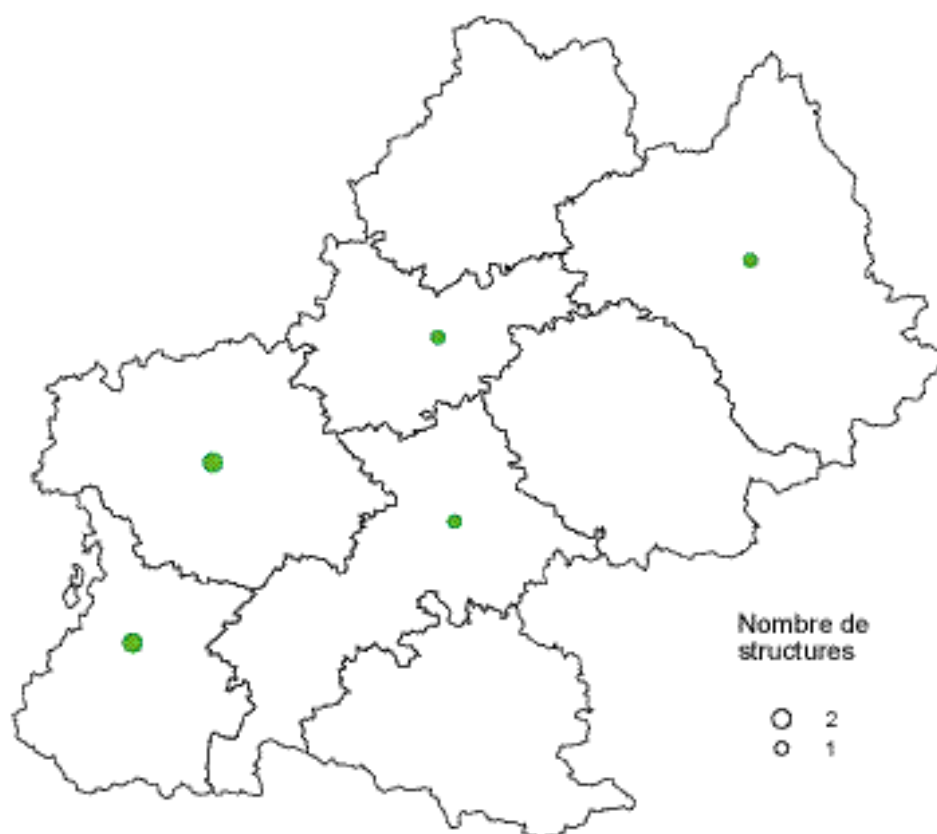
L'objectif de cette association est de constituer une offre d'animation et d'aide à la réflexion, reposant sur l'organisation de sessions territoriales « d'écoute prospective » dont le principe est de proposer à une quinzaine d'étudiants ou de stagiaires d'apporter, durant une semaine de terrain, un regard extérieur aux acteurs locaux engagés dans la démarche de constitution de pays. La mise en place des pays va en effet exiger des acteurs locaux de définir des « territoires de projet » dont ils auront à construire puis à entretenir la dynamique sur un mode participatif.

Les deux premiers jours sont consacrés à des entretiens non-directifs avec un échantillon d'une soixantaine de personnes représentatives de la population et des acteurs de territoires ; les deux jours suivants sont destinés à mettre en commun la matière recueillie et la confronter aux données statistiques du territoire ; le cinquième jour est consacré à une restitution publique sous forme de dialogue mettant en scène des scénarios prospectifs.

	Lieu	Date	Nb de stagiaires
1 ^{er} stage	Lourdes	Fev.2001	15
2 ^{ème} stage (prévu)	Comminges	Janv 2002	15

Nb de structures	0	1	1	2	0	2	0	1	7
-------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Carte 4
Les structures d'échange équitable de Midi-Pyrénées en 2000



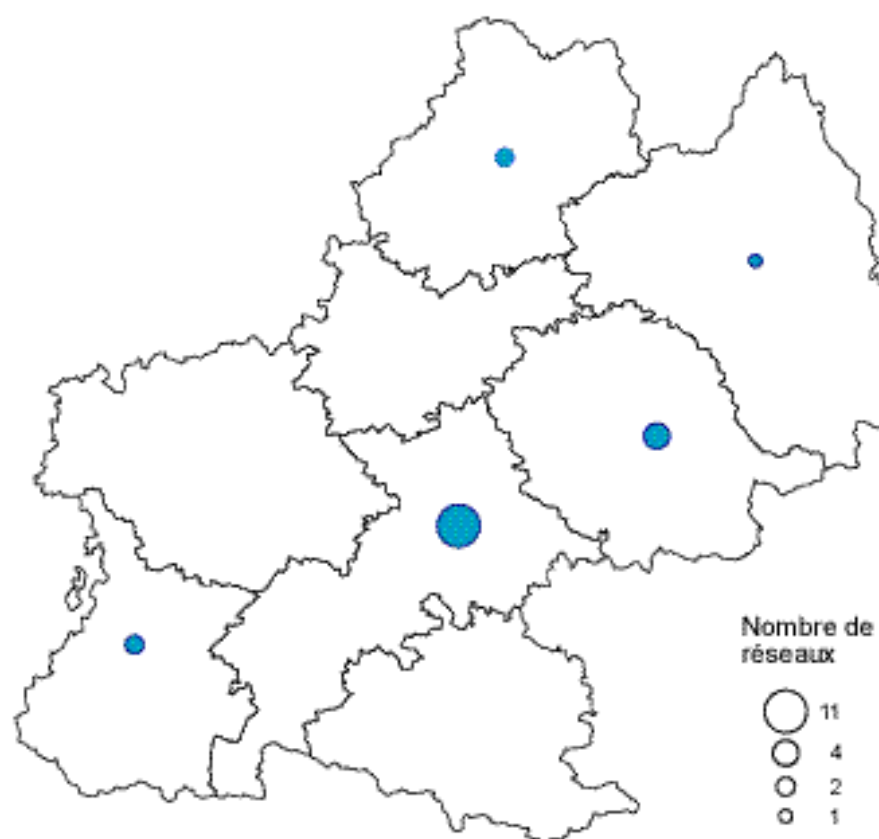
Le MNRERS (Mouvement National des Réseaux d'Echange Réciproques de Savoir).

Les réseaux d'échange de savoirs s'inscrivent dans le développement local grâce à leur capacité à mettre en réseau tous les types de population sans considération de culture, de genre ou de génération. Il s'agit avant tout d'assurer la transmission réciproque des savoirs. Ce sont souvent les travailleurs sociaux qui sont à l'origine de ces initiatives mais certaines collectivités locales tendent à utiliser la procédure des arbres de connaissances. La finalité est le respect de l'autre en favorisant l'écoute par des pratiques sociales et pédagogiques conformes au principe d'accès universel aux savoirs. Les quelques principes qui guident l'action sont la parité et la réciprocité, le pluralisme, la proximité et la visibilité.

département	09	12	31	32	46	65	81	82	total
Nb de réseaux	0	1	11	0	2	2	4	0	20

Carte 5

Les réseaux d'échange réciproque de savoirs de Midi-Pyrénées en 2000



◆ Les habitats collectifs sont nés dans les années soixante-dix pour lutter contre l'augmentation du prix du foncier dans les centres urbains. L'idée est d'acquérir une usine ou des bureaux désaffectés et de transformer le lieu en habitation avec des parties communes (jardins, laverie) et des services communs (entretien des espaces verts, etc.) fondés sur une implication des habitants. Pour lutter contre les hausses du prix des habitations, les vendeurs éventuels doivent reverser à la communauté une partie des plus-values. Ce système a pris un nouveau visage avec les lieux écologiques et l'utilisation des nouvelles technologies : réutilisation des eaux de pluies pour les toilettes, première dépense d'eau du domicile; abandon des fausses sceptiques par intégration de plantes macrophytes qui aident à la dégradation des matières organiques; utilisation de chauffage solaire et éclairage des parties communes par plaques solaires. Les nouvelles technologies sont ici utilisées pour le développement durable.

Il n'existe pas de fédération régionale de ces expériences peu nombreuses sur Midi-Pyrénées (nous avons recensé une dizaine d'expériences de ce type sur la région) mais une association nationale de la Haute Qualité Environnementale (HQE).

Association HQE Tél : 01 40 47 02 82

site : www.assohqe.org

◆ Les Eco-villages

La création des éco-villages est une réaction aux banlieues et aux « gated communities ». Des premières, l'éco-village réfute la culture de l'automobile, le bétonnage de plateformes, l'isolement autour de la famille nucléaire dans la maison individuelle. Des seconds, ils refusent l'isolement par un mur de ce qui se passe à l'extérieur, les gardiens et la dérive sécuritaire et le prix du foncier. L'éco-village est la forme la plus aboutie de l'habitat collectif ou du « Cohousing » américain. Il consiste à créer une dynamique de micro-entreprises autour d'une activité souvent en filière (le chanvre ou le bois par exemple) et de ne pas séparer l'activité de production de celle de la consommation. Toutes les variantes existent en Europe de la plus alternative (coupée de l'extérieur) à la plus solidaire (liée au marché). Il existe un projet de monter un eco-village en Midi-Pyrénées mais qui n'est pas encore réalisé.

Chapitre V : Eléments sur le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit l'économie solidaire est principalement celui de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le développement Durable du Territoire (la LOADDT).

La LOADDT s'inscrit dans la hiérarchie des différents échelons qui structurent l'action et l'initiative locale :

◆ **L'Europe** à travers ses quatre fonds structurels :

- FEDER (développement rural)
- FSE (Fonds social européen)
- FEAOGA (agriculture)
- IFOP (pêche)

D'autres dispositifs complètent ces aides : Les PIC (programme d'initiatives communautaires), Interreg III (coopération transfrontalière), Leader+ (développement durable) et EQUAL (insertion et formation professionnelle).

◆ **L'Etat** français à travers une planification nationale de services collectifs à partir de schémas sur :

- la culture : service de proximité d'une offre à destination des amateurs qui seront conseillés.
- le sport : accompagnement de nouvelles pratiques de plein air
- l'enseignement supérieur : mise en place de réseau avec les universités.
- le sanitaire : proximité de soins.
- le transport : organisation de déplacements urbains allant dans le sens d'une amélioration des urbains.
- l'information-communication : amélioration des lieux publics d'accès à internet.
- l'énergie : meilleure exploitation de l'énergie.
- la gestion des ressources naturelles.

◆ **La région** qui à travers le contrat de plan Etat-région et la conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (la CRADT) composée de 74 membres en Midi-Pyrénées, donne son avis sur la conformité des services collectifs aux besoins des agglomérations et des pays.

◆ **Les Pays** sont des territoires caractérisés par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, volontairement regroupés dans d'un projet global de développement du territoire autour d'une carte de développement.

Plusieurs pays ont été élaborés :

- Bouriane,
- Comminges,
- Couserans,
- Cahors et Sud du lot,
- L'est du tarn-et-garonne Foix haute Ariège,
- Olmes-Mirapicien-Chalabrais ,
- Val d'Adour.

◆ **Les agglomérations**

Elles concernent les aires urbaines comptant au moins 50 000 habitants dont une ou plusieurs communes dépassent 15 000 habitants.

Cette architecture complexe ne manque pas de soulever des difficultés d'application qui tiennent au fait que chaque structure se sur-ajoute aux précédentes. La peur d'affronter la sur-représentation rurale (les 36 000 communes françaises) fait de la France une exception européenne en matière de difficultés administratives. Nul doute qu'il s'agit là d'un frein énorme au développement de l'économie solidaire : ne possédant que de faibles ressources, des connaissances administratives limitées et d'appuis politiques faibles, l'économie solidaire se voit contrainte de singer les chambres

consulaires en reproduisant l'éviction des représentés au travers de spécialistes du lobbying dont une des fonctions est de siéger dans des commissions rémunérées.

Cette difficulté a fait naître un certain nombre d'initiatives de mise en réseau, d'espace de communication entre les comités de bassin d'emploi, les différentes plate-formes, les plans locaux pour l'insertion, les maisons de services publics, les conseils économiques et sociaux.

C'est dans ce creux que s'est glissé le Club Partenaires pour Agir, émanation de l'Association Entreprise Territoires et Développement, antenne de la DATAR.

Si nous consacrons quelques lignes aux dispositifs institutionnels, c'est que nous pensons que l'économie solidaire se construit aux interstices entre plusieurs logiques qui sont celles du marché, de l'Etat, des associations engagées dans telle ou telle direction.

Dès lors, de nouveaux dispositifs d'intermédiation doivent être mis en place. Nous sommes ici dans les limites de l'économie solidaire mais il nous paraît nécessaire de citer les grands dispositifs de mise en relation de logiques différentes :

- les comités de bassin d'emploi,
- les plans locaux pour l'insertion par l'économie,
- les maisons de services publics,
- les foyers ruraux,
- les conseils économiques et sociaux régionaux.

Pour compléter ce panorama, on peut signaler le dispositif expérimental mis en place en Midi-Pyrénées dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions par L'ANPE : le **PRE** (point Relais Emploi). Cette plate-forme multi-partenariale propose des actions innovantes aux publics prioritaires. Certains des prestataires d'activités sont des têtes de réseaux de l'économie solidaire.

III ème partie Les freins au développement de l'économie solidaire

Cette étude met en lumière les freins au développement de l'économie solidaire en région Midi-Pyrénées. Au-delà de considérations spécifiques à la région qui conserve une base familiale et rurale considérable et un secteur aéronautique et spatial important faisant de la ville une place non sinistrée, le développement de l'économie solidaire est freiné par neuf types de raisons.

1. Un manque de synergie des expériences

L'économie industrielle se développe selon une logique de haut en bas, de décisions qui émanent de la direction stratégique vers des filiales relais ou des filiales ateliers alors que l'économie solidaire part d'initiatives locales. Par ailleurs, l'économie sociale est caractérisée par un critère juridique (associations, mutuelles, coopérations) alors que l'économie solidaire repose davantage sur un brouillage sociologique entre le marchand et le non-marchand.

Ces deux raisons expliquent que la lecture de l'économie solidaire soit difficile et que rien ne favorise la synergie des expériences et des acteurs. Tout se passe comme si, les territoires distribués, chaque interférence entre acteurs était signe d'une trahison ou d'une invasion. Or, la difficulté est de saisir sur un territoire donné, des mosaïques d'activités dont la synergie dégagerait des externalités positives. Il faut donc que les centres de ressources régionaux traitent la totalité du champ de l'économie solidaire, voire de l'économie sociale et solidaire.

Il manque en Midi-Pyrénées la création d'une structure (formelle ou informelle) qui soit en mesure de capitaliser ces ressources immatérielles, de former par modules courts des populations de niveau IV ou III associant des universitaires et des acteurs de terrain. Une telle structure, souple et réactive, préfigurerait un observatoire de pratiques solidaires

devant être financièrement et politiquement supervisé par l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de terrain couvrant tous les domaines de l'activité sociale et solidaire et non spécialisé sur un champ particulier.

2. Un manque de chaînage des ressources financières

Les activités de micro-financement existent en Midi-Pyrénées : certaines associations connaissent une expansion remarquée. Fortement soutenues par l'Etat, les collectivités locales et l'Europe, elles n'ont pas de ressources propres, donc sont en dépendance totale des pouvoirs publics. De plus, le prix des prêts dans ces structures est considérable, ce qui tend à faire des « pauvres », un nouveau marché. Les sociétés à capital-risque existent mais ne peuvent aider que marginalement les associations ; de plus, constituées que de bénévoles, elles manquent à la fois de professionnalisme, de porteurs de projets originaux et de capacité d'intervention. D'autres initiatives locales sont en large partie pénétrées par les chambres consulaires, favorisant ainsi les effets de notabilité locale ou encore, dans des départements sinistrés, résultent d'accords de restructuration industrielle. En revanche, malgré les appels répétés, certaines structures offrant des garanties bancaires souffrent d'un manque d'attention des pouvoirs publics. En réalité, même s'il paraît légitime que certaines structures, qui ont du mal à décoller, soient temporairement délaissées par les collectivités locales, on constate une forte concentration des aides.

Un autre résultat remarquable est de constater que le nombre de projets soutenus est quasiment proportionnel au nombre de prêteurs, manière de dire que l'offre de prêts crée la demande d'entrepreneur alors que le taux de pérennité des entreprises aidées n'est pas inférieur à celui des entreprises financées par les banques.

L'évolution de la micro-finance en France est soumise à une professionnalisation qui dans le contexte de la concurrence bancaire tend à faire évoluer les structures de crédit à but social vers un rôle d'appui technique et d'accompagnement d'un public sensible. Cette orientation suppose deux conditions :

- que ces structures élargissent les segments d'intervention (collecte de l'épargne,

prêts à taux différenciés, variabilité complémentaire structurée en fonction des montants).

- que ces structures bénéficient d'un soutien public au fonctionnement.

Il faut favoriser la création d'une structure régionale qui aurait une triple mission de drainage de l'épargne de proximité, de prêts à des publics en difficulté et d'expertise des projets en terme d'éthique. Elle pourrait aboutir à la création d'une vitrine unique de distribution de prêts, pouvant fédérer à son tour plusieurs structures en fonction du montant demandé, des taux pratiqués et des orientations éthiques privilégiées. Cette structure pourrait associer une éthique (choix de placement des investissements), une identité de territoire et un choix solidaire.

3. Un manque d'innovation dans les services de proximité

Les services de proximité ont fait l'objet de multiples rapports et de dispositifs nombreux qui n'ont pas attiré le secteur marchand comme on pouvait le penser. Le secteur associatif ne couvre pas les besoins structurels évoqués plus haut. Sur les trois ans étudiés, de l'exonération fiscale à la prestation spécifique de dépendance, on ne dispose toujours pas en France d'un panier de services s'adressant à toutes personnes désireuses d'éviter pour elle ou pour ses proches d'une mise en institution. La professionnalisation de l'offre et la solvabilisation de la demande ne suffisent pas à créer une dynamique de services qui allie à la fois la garantie d'un véritable statut des salariés, une polyvalence des fonctions et une flexibilité des activités (travail le dimanche, le soir et les jours fériés durant lesquels l'angoisse est la plus importante). Des plate-formes de multi-services à partir d'un chèque unique, sans condition de ressources, pourraient garantir un service nouveau à des associations exonérées de fiscalité dont le personnel aurait un emploi salarié de droit commun.

4. Des plate-formes d'initiatives locales gérées par les Chambres consulaires

Nous avons noté trois cas typiques de plate-formes en région Midi-Pyrénées : la première

est assise sur la Chambre de commerce qui pilote six plate-formes sur un département ; la deuxième est gérée par la Chambre des métiers ; la troisième relève d'une architecture liée principalement à des négociations autour de restructurations industrielles.

Force est de constater que l'économie sociale et solidaire ne gère aucune plate-forme, ce qui n'est pas très étonnant compte-tenu de l'absence de structuration du domaine d'activités.

5. Un manque d'ouverture des SEL et des jardins familiaux

L'analyse des systèmes d'échanges locaux fait apparaître plusieurs résultats. Le premier est un tassement des créations de SEL selon une courbe relevant d'un processus de Poisson qui stagne en fin de période. Le deuxième SEL Toulousain n'est pas arrivé à émerger alors que le premier montre un affaiblissement du nombre d'adhérents tandis que le SEL Ariège connaît une baisse du nombre d'adhésion. Bien que nous n'ayons pas pour les six SEL de Midi-Pyrénées de données rassemblées et homogènes, il s'avère que la tendance générale est à la stagnation des adhérents et au retrécissement des échanges. En moyenne, 20 % des selistes concentrent 80 % des échanges mais pour certains SEL de Midi-Pyrénées ce chiffre est encore plus faible, bien qu'il s'agisse d'une population « glissante » (les 20 % de cette année ne seront pas les 20 % de l'année prochaine).

Deux remarques peuvent être faites : la première est que le principe d'une taille maximale du nombre d'adhérent de SEL (300 membres par SEL environ) est une innovation sociale qui va à l'encontre des économies d'échelle vantées pour les entreprises industrielles. Un tel résultat devrait intéresser les économistes. Si la vie associative est difficilement conciliable avec l'agrandissement de la communauté des usagers, on peut démontrer que les coûts de coordination compensent souvent les économies d'échelle; la deuxième remarque est que dans notre région, les Selistes ont souhaité se tenir très à l'écart des politiques publiques de peur d'être instrumentalisés dans le cadre de la lutte contre les exclusions. Cette peur est légitime mais, en comparaison avec d'autres pays européens, le développement de différents SEL aurait pu se jumeler avec d'autres pratiques solidaires.

Peut-être peut-on comprendre alors pourquoi les réseaux d'échange de savoirs qui se sont immédiatement « institutionnalisés » connaissent une croissance de structures plus régulière.

6. Un manque de clarté des services de l'Etat

La question de la superposition des services de l'Etat est une banalité de la vie publique française. Quelques études ont été faites dans certains segments de l'économie solidaire qui « dorment » dans des placards. Nous avons passé un accord de recherche-action avec une direction départementale alors que la direction régionale possédait cette étude, laquelle ignorait qu'un cabinet privé avait été mandaté par la direction départementale ! Cette situation est également vraie pour le découpage des régions, départements, agglomérations, bassins d'emplois, cantons, villes et pays où les nouveautés ne se substituent pas aux anciennes structures. Ce constat peut sembler identique pour tout le monde. En fait il n'en est rien car les grandes structures possèdent plus de moyens pour pénétrer le maquis des structures opaques de l'Etat et davantage de capacité d'exercer des pressions sur les élus alors que les micro-entreprises souffrent davantage de cette difficulté à contractualiser avec l'Etat.

7. Des projets entrepreneuriaux mais pas sociétaux

Le projet, au centre de l'économie solidaire, est matérialisé par des chartes. Aucune initiative d'économie solidaire n'échappe à l'élaboration d'un code de bonnes conduites. Dans beaucoup d'expériences d'habitat collectif, on constate que le projet tient tant que les membres fondateurs sont encore présents. Lorsqu'à la suite de divorces, de ventes, etc certains membres disparaissent, la communauté a du mal à se reproduire. Ce phénomène existe théoriquement pour les crèches parentales. Il ne faut donc pas se battre pour une durabilité de ces expériences. Cependant, lorsque ces expériences forment des réseaux identifiés, les choses changent. Ce n'est pas parce que les expériences prennent une forme institutionnelle qu'elles se rigidifient, c'est parce qu'elles perdent leur projet et leur

fonction critique pour se consacrer davantage à la gestion qu'elles perdent leurs âmes. Cette fonction critique sera d'autant plus développée que les passerelles seront créées entre les différentes chartes et qu'on pourra glisser d'une crèche parentale à un micro-crédit, d'un micro-crédit à une entreprise d'insertion jusqu'à l'échange équitable où s'élabore un projet sociétal. Il est difficile de développer l'économie solidaire si elle n'est pas soutenue par un projet politique qui conditionne l'action économique.

8. Un manque de soutien direct de l'Etat

Lorsqu'une entreprise dépose un brevet relatif à une innovation technologique, elle récupère une rente durant la durée de la propriété qui s'éteint ensuite pour « libérer » l'innovation. En matière d'innovation sociale, l'entrepreneur est soumis à une double difficulté : non seulement, il ne récupère aucune rente mais dès que la demande est solvabilisée, les entreprises lucratives se jettent à l'assaut et récupèrent l'innovation dont elles n'assurent ni le risque, ni l'imagination du montage. Plusieurs exemples illustrent ce cas, notamment dans les services de proximité. Pour réparer cette asymétrie, on pourrait concevoir que l'innovateur social perçoive des subventions qui témoignent d'une innovation que chacun peut dupliquer librement. C'est à l'heure actuelle la philosophie qui traverse l'appel à projet de « Dynamiques solidaires » mais comment pourrait-on pérenniser ce type de dispositif ?

9. Un manque de représentation régionale

Tous les acteurs et observateurs de ce monde souhaitent un rapprochement de l'économie sociale et solidaire mais ce rapprochement ne peut pas se faire en gommant les différences qui peuvent servir à un sursaut de l'économie sociale et à une humilité des acteurs de l'économie solidaire. La région Midi-Pyrénées n'a pas su réaliser cette jonction et le risque du groupement actuel de l'économie sociale actuelle est de se replier sur une logique de cooptation discrète de notabilités provinciales. Tout est secrètement représenté sauf l'innovation sociale. Fort de l'identification des têtes de réseau, il est important que se constitue en région une initiative comme l'Association permanente de

l'économie solidaire du Nord-Pas-De-Calais dont la vocation est de défendre des initiatives ancrées sur un territoire, une utilisation différente de l'argent, des formes d'échange et de solidarité, une mixité de l'économie et de la solidarité et une contribution au développement culturel et durable.

Bibliographie

- (1) Les dossiers de l'INSEE, Midi-Pyrénées Publications, *L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées*, n°105 juillet 2001
- (2) J. Prades, *L'homo œconomicus et la déraison scientifique*, L'Harmattan juin 2001
- (3) D. Kaisergruber (direction) *Tout n'est pas économique*, L'aube éditions 2000
- (4) G. Cette, Conseil d'analyse économique n° 12 *Emplois de proximité* La Documentation française, 1998
- (5) H. Hatzfeld, M. Hatzfeld et N. Ringart, *Quand la marge est créatrice*, L'aube éditions, 1998
- (6) J.Prades, *Quel est l'avenir de l'économie sociale et solidaire ?* RECMA, Revue Internationale de l'économie sociale, juin 2001
- (7) E. Bothorel et C. Rollinde, *Financements de proximité*, Editions Charles Léopold Mayer, ,2000
- (8) D. Demoustier, *L'économie sociale et solidaire*, S'associer pour entreprendre autrement, Syros, 2001
- (9) G. Aznar et alii, *Vers une économie plurielle*, Syros, 1997
- (10) C. Héber-Suffrin, *Echangeons nos savoirs*, Syros, 2001
- (11) F. Goux-Baudiment, *Quand les territoires pensent leurs futurs*, L'aube-éditions, 2001

Autres :

- le répertoire de Cerise,
- le répertoire des associations d'économie solidaire du Secrétariat Général à l'Action régionale,
- le répertoire des services de proximité de la Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation de la Haute-Garonne (31),
- le répertoire ,de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation concernant l'insertion par l'activité économique,

- l'étude des financements de proximité de Midi-Pyrénées Expansion,
- l'enquête de terrain réalisée par Cerise.